



Obligation de service après-vente

Par **cornoté**, le **22/09/2008** à **11:37**

Bonjour !
Je voudrais savoir quel moyen employer pour obliger mon installateur de salle de bain à venir effectuer le remplacement d'une porte de douche cassée.
Il y a une garantie (moins d'un an d'installation)
Déjà de nombreux contacts téléphoniques, ils sont d'accord sur le principe du remplacement, mais impossibilité d'aboutissement sous divers prétextes
Premier appel fin juin, et toujours pas de réponse à ce jour
Merci